
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 5 avril 2023 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

ABSENCE :

M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE23 0449

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 avril 2023 en ajoutant les points 50.001 et 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE23 0450

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 avril 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE23 0451

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 avril 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE23 0452

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la résiliation du contrat accordé à Subairtech pour la fourniture d'un sous-marin téléguidé d'inspection et la formation sur l'équipement - Dépense totale : 249 248,17 \$, taxes incluses (contrat : 220 573,60 \$ + contingences : 28 674,57 \$) - Appel d'offres public 22-19238 (CG22 0460)

Adopté à l'unanimité.

20.001 1236279001

CE23 0453

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 44 292,76 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour la fabrication et l'installation de mobilier, d'éléments muséographiques et d'impressions graphiques pour l'exposition permanente du MEM - Centre des mémoires montréalaises, dans le cadre du contrat accordé à AKTUEL (CM21 1187);
- 2- d'autoriser une bonification de contrat de 76 000 \$, taxes incluses, majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 1 063 026,29 \$, taxes incluses, à 1 139 026,29 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1233673002

CE23 0454

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Peraton International LLC (CG22 0616), pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 5 mai 2023 au 4 mai 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 1 934 405,88 \$ US (3 046 993,93 \$ CA, taxes incluses) - (contrat : 1 682 405,88 \$ US (2 650 054,24 \$ CA) + contingences : 252 000 \$ US (396 939,69 \$ CA));
- 2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1230206001

CE23 0455

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec la possibilité d'une option de deux prolongations d'une année chacune, par laquelle 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service de nettoyage de puisards, drains de puisards, regards d'égout, conduites d'égout et chambres de vannes dans les tronçons de rues inondables pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Genève pour une somme maximale de 302 700,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19776 et au tableau de prix reçu joint au dossier décisionnel;

- 2- d'autoriser une dépense de 45 405,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 1;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de l'arrondissement, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec la possibilité d'une option de deux prolongations d'une année chacune, par laquelle 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service de nettoyage de puisards, drains de puisards, regards d'égout, conduites d'égout et chambres de vannes dans les tronçons de rues inondables pour l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro pour une somme maximale de 507 067,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19776 et au tableau de prix reçu joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense de 76 060,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 2;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de l'arrondissement, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1239534001

CE23 0456

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour la saison hivernale 2023-2024 et autoriser une dépense additionnelle de 19 257 663,81 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement clé en main pour les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Saint-Laurent et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre des contrats accordés à 9115-7883 Québec inc., A&O Gendron inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., Groupe IMOG inc., Les Entrepreneurs Bucaro inc., Les Entreprises Canbec inc. et Pépinière Michel Tanguay inc. (CM19 0919, CM19 1024, CM19 1026, CM20 0626, CM21 1191), majorant ainsi le montant total des contrats de 19 257 663,81 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 962 883,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 888 649,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser un virement budgétaire de 5,8 M \$ pour 2023 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service de la concertation des arrondissements;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1239445005

CE23 0457

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 793,33 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la fourniture de trois remorques à unités de vapeur sèche et équipements dans le cadre du contrat accordé à Unimanix Industries inc. (CE21 0300 et CE22 1948), majorant ainsi le montant total du contrat de 214 553,18 \$ à 216 346,51 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1235382007

CE23 0458

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à ESI Technologies inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de serveurs lames et d'équipements compatibles incluant les services d'installation, de migration et de maintenance, pour une période d'un an, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 5 795 881,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19670;
- 2- d'autoriser une dépense de 810 645,98 \$, taxes incluses à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de ESI Technologies inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1235942002

CE23 0459

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Équipement SH inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 195 gyrophares rampes-lumineuses pour des véhicules Ford Police interceptor utilitaire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 346 063,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19783;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 606,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1237567005

CE23 0460

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Uniform Works LTD, seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des panneaux balistiques, pour une somme maximale de 597 421,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19646;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Uniform Works LTD;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1239109001

CE23 0461

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 460 280,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 501104;
- 2- d'autoriser une dépense de 446 028,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 193 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1237231003

CE23 0462

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle et de Verdun (PCPR-PRCPR 2023) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 483 500 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500303;

- 2- d'autoriser une dépense de 448 350 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences
- 3- d'autoriser une dépense de 297 249,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1237231009

CE23 0463

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 560 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500401;
- 2- d'autoriser une dépense de 756 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 168 324,08 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Foraction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1227231103

CE23 0464

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Demix Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (Énergir), dans les rues Décarie et Tassé dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 646 585,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 401710;
- 2- d'autoriser une dépense de 575 976,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 816 691,78 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Demix Construction;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1237231002

CE23 0465

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Rosemont–La-Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 9 948 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500005;
- 2- d'autoriser une dépense de 994 800 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 163 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1237231006

CE23 0466

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont et de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 323 659,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500402;
- 2- d'autoriser une dépense de 732 365,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 179 767 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1237231011

CE23 0467

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Services Infraspéc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 440 765,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500006;
- 2- d'autoriser une dépense de 444 076,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 109 019,77 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Services Infraspéc inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1237231015

CE23 0468

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et du Plateau-Mont-Royal (PCPR et PRCPR 2023), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 259 691,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500304;
- 2- d'autoriser une dépense de 325 969,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 218 866 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entrepreneurs Bucaro inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1237231014

CE23 0469

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements de Lachine, LaSalle, Le Sud-Ouest, Verdun et Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 887 323,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 501105;
- 2- d'autoriser une dépense de 488 732,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 207 960 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1237231016

CE23 0470

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Afcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation du gymnase double du Complexe sportif Claude-Robillard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 539 495,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15648;
- 2- d'autoriser une dépense de 830 924,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 110 789,91 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Afcor Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1239460001

CE23 0471

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PCPR et PRCPR-2023), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 045 805,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500309;
- 2- d'autoriser une dépense de 404 580,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 286 484,36 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pavages Métropolitain inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1237231021

CE23 0472

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM et Bell) dans la rue de Lille du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Gouin dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 681 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 449810;
- 2- d'autoriser une dépense de 420 458,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 671 489,21 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'autoriser un budget de revenus de 112 925,48 \$, taxes incluses (contrat entente : 102 659,53 \$ + contingences : 10 265,95 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente jointe en annexe;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1237231007

CE23 0473

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Couverture Montréal-Nord ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de toiture et autres travaux divers à la station de pompage de Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 244 839,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15850;
- 2- d'autoriser une dépense de 48 967,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 24 483,93 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Couverture Montréal-Nord ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1239596002

CE23 0474

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture et remplacement des équipements mécaniques de la caserne 16, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 259 258,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15865;
- 2- d'autoriser une dépense de 338 888,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 112 962,94 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Procova inc;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1227305001

CE23 0475

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Phytronix instruments inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la rénovation du laboratoire de chimie au 827, boul. Crémazie Est dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 583 486,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19686;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Phytronix instruments inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1237055001

CE23 0476

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire Lupien Matteau inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en valeur et la diffusion de la collection archéologique du site archéologique de l'ancien village de Saint-Henri-des-Tanneries, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 102 233,47 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 22 septembre 2022 et selon les termes et conditions stipulés dans le projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1223501001

CE23 0477

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat à Stantec Experts-conseils ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour des services professionnels en génie-conseil à mandats multiples pour la Direction des projets majeurs du Service de l'eau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 945 377 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 22-19576;
- 2- d'autoriser une dépense de 97 268,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Stantec Experts-conseils ltée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1232742002

CE23 0478

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 265 637,09 \$, taxes incluses, au contrat de services professionnels octroyé au regroupement de firmes constitué de SNC Lavalin inc. et Provencher Roy + Associés Architectes inc. pour la réalisation des plans et devis et de l'assistance technique du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard (CM19 1203), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 785 758,83 \$ à 4 051 395,92 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1234139001

CE23 0479

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer les première et deuxième options de prolongation, d'une durée de 12 mois chacune et d'autoriser une dépense additionnelle de 917 023,95 \$, taxes incluses, pour la prestation de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Enterprise (lot 1) et la prestation de services d'ingénierie de la donnée avec Python (lot 2) dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG21 0255), majorant ainsi le montant total de la dépense de 968 419,48 \$ à 1 885 443,43 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1236469003

CE23 0480

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1429731 d'une durée de 12 mois, pour les services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers (lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Cima+ s.e.n.c. (CG20 0394), sans dépense supplémentaire;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Cima+ s.e.n.c.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1237443001

CE23 0481

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à Les Architectes FABG inc., firme ayant obtenu la plus haute note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour la restauration et la rénovation patrimoniale de la maison Smith située au parc du Mont-Royal, au prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 520 353,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19745 et selon les termes et conditions stipulés au contrat;
- 2- d'autoriser une dépense de 104 070,77 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 78 053,08 \$, taxes incluses, à titre de variations de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 78 053,08 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Architectes FABG inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1237292001

CE23 0482

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et les Amis du Jardin botanique de Montréal, pour une durée de trois ans, relativement aux conditions et modalités de leur collaboration.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1220348006

CE23 0483

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et la Société de l'assurance automobile du Québec, relative à la perception de la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade pour le financement de la contribution de l'agglomération de Montréal à l'Autorité régionale de transport métropolitain.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1223843002

CE23 0484

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Laval pour l'entretien hivernal de la piste cyclable polyvalente et du trottoir du pont Pie-IX, ainsi que pour le partage des coûts.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1239445004

CE23 0485

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 160 \$, majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 160 \$, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$);
- 2- d'autoriser la réception d'un soutien financier de 824 160 \$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de le virer au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant de 824 160 \$ et autoriser le Service de la diversité et de l'inclusion sociale à affecter ce montant pour la réalisation de ladite entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1233220001

CE23 0486

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente de contribution financière entre la Ville et Hydro-Québec pour une durée de cinq ans;
- 2- d'autoriser la réception d'une contribution financière d'Hydro-Québec pour un montant maximal de 696 000 \$, pour l'installation de 29 bornes de recharge pour véhicules électriques.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1238848005

CE23 0487

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention d'emprunt d'objets entre Hugnette Vachon et la Ville de Montréal du 8 mai 2023 au 1^{er} juillet 2024 en vue de l'exposition immersive « Riopelle, un oiseau en liberté », présentée à la Biosphère.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1239433002

CE23 0488

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de lettre d'engagement entre la Fondation des offices jeunesse internationaux du Québec LOJIQ et la Ville de Montréal pour soutenir la participation d'artistes issus de la Francophonie internationale à l'exposition Migrations, qui aura lieu du 3 juin 2023 au 30 juin 2024, à la Biosphère;
- 2- d'autoriser le versement d'une somme de 12 000 \$ à l'organisme à ces fins;
- 3- d'autoriser la cheffe de division programmes publics et éducatifs de la Biosphère à signer la lettre d'engagement;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1239442002

CE23 0489

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte, par lequel la Ville de Montréal renonce à l'option d'acquérir un terrain vacant connu et désigné comme étant une partie du lot 1 382 613 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 1555, rue Carrie-Derick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout sujet aux conditions stipulées au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1226462003

CE23 0490

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Urban Capital-Harbour (ML) inc., un terrain vacant constitué du lot 6 387 457 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans le projet immobilier Cité Midtown, aux 200-250, boulevard Marcel-Laurin, au nord de l'autoroute 40 dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie de 1 785,2 mètres carrés, pour un montant de 1 032 000 \$, plus les taxes applicables, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'accorder, dans le projet d'acte, mainlevée pure et simple de l'acte d'hypothèque publié le 19 juillet 2018, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 24 015 612;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville à signer le projet d'acte, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1219192001

CE23 0491

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'acte de vente en vertu duquel la Ville vend à la Société de transport de Montréal, à des fins d'agrandissement de l'édicule de la station de métro Préfontaine, le lot 6 539 392 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 3100 rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 60 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1220222007

CE23 0492

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Immobilière SETL inc., pour une période de cinq ans, autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, le bail dans sa forme finale soit substantiellement conforme au bail joint au présent dossier décisionnel, le terrain constitué d'une partie du lot 4 683 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 162 879 pieds carrés, pour les besoins du projet du collecteur industriel, conditionnellement à l'octroi du contrat à un entrepreneur et à l'approbation des instances compétentes de la Ville pour la construction du collecteur industriel, moyennant un loyer de 713 672,82 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1228042004

CE23 0493

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9346-5508 Québec inc., pour une période de cinq ans, autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, le bail dans sa forme finale soit substantiellement conforme au bail joint au présent dossier décisionnel, le terrain constitué d'une partie du lot 6 414 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 123 069 pieds carrés, pour les besoins du projet du collecteur industriel, conditionnel à l'octroi du contrat à un entrepreneur et à l'approbation des instances compétentes de la Ville pour la construction du collecteur industriel, moyennant un loyer de 884 366,49 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1228042005

CE23 0494

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la signature de la permission d'occupation entre le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal, requise dans le cadre de la mise en œuvre du plan de conservation du paysage humanisé de L'Île-Bizard;
- 2- d'autoriser un budget de 518,83 \$ en plus des taxes applicables au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1239245001

CE23 0495

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal prolonge une location aux Forges de Montréal pour une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} septembre 2022, des locaux d'une superficie de 370,3 mètres carrés, situés au 227, rue Riverside, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à des fins d'activités culturelles, de loisirs et de production artisanale, pour un loyer total de 7 329 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. La subvention immobilière représente une somme de 19 576,50 \$;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1235941001

CE23 0496

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de prolongation de la convention d'exploitation d'un restaurant, sans contrepartie financière, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans, à compter du 1^{er} mai 2023, pour les locaux d'une superficie de 2 786,3 pieds carrés, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1196, voie Camillien-Houde, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1228682014

CE23 0497

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de modification de la convention d'exploitation d'un restaurant, à titre gratuit, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans, à compter du 1^{er} mai 2023, pour des locaux d'une superficie de 4 539,67 pieds carrés, au 1^{er} étage du 2000, chemin Remembrance, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1228682013

CE23 0498

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Écotone - Espace d'expérimentation, pour une période d'une année, rétroactivement au 1^{er} décembre 2022, le local 154, situé au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie d'environ 155 pieds carrés, à des fins de bureau de recherche en arts et service d'accompagnement, moyennant une recette annuelle de 1 898,75 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 1 201,25 \$;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1235323001

CE23 0499

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver une convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de 14 ans à compter du 1^{er} janvier 2015, cinq parcelles de terrain faisant partie des lots 2 454 951, 1 710 753, 1 422 872, 1 422 873 et 1 422 874 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 4 948 mètres carrés, dans l'emprise de la rue Bellerive, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour un loyer total de 33 752,98 \$, taxes incluses. Le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1225941007

CE23 0500

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de première convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Gigico inc., pour une période de cinq ans, un local dans l'immeuble situé au 7777, boul. Newman dans l'arrondissement de LaSalle, d'une superficie de 966,09 mètres carrés, à des fins de point de service de la cour municipale pour le secteur du sud de l'île, pour un loyer total de 1 434 727,95 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation du bail;
- 2- d'autoriser la dépense d'énergie, pour la durée du terme de cinq ans, d'un montant d'environ 119 560,66 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser la dépense d'entretien ménager effectuée par le Service de la gestion et de la planification des immeubles, pour la durée du terme de cinq ans, d'un montant d'environ 153 635,45 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1236025005

CE23 0501

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale par lequel Gestion Immobilière SETL inc. cède à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques à des fins de la construction, du maintien, de l'entretien et de la réparation d'un collecteur pluvial et sanitaire en lien au réseau d'égouts principal de la Ville, dont l'assiette en volumétrie est d'une superficie approximative au sol de 9 119 mètres carrés et située dans l'axe est-ouest de l'île de Montréal, dans la Ville de Montréal-Est, laquelle grève une partie du lot 4 683 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant de 490 780 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse;
- 2- d'autoriser le paiement à Gestion Immobilière SETL inc. d'un montant de 490 780 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, dans les 30 jours suivant l'octroi du contrat de construction du collecteur à l'entrepreneur qui sera retenu par le Service de l'eau;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville à signer la promesse bilatérale, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, la promesse bilatérale est substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser la signature de l'acte de servitude par le greffier de la Ville, pour autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de servitude dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1228290006

CE23 0502

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Société 9346-5508 Québec inc. cède à la Ville de Montréal (Ville) une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques à des fins de construction, du maintien, de l'entretien et de la réparation d'un collecteur pluvial et sanitaire en lien au réseau d'égouts principal de la Ville, dont l'assiette en volumétrie est d'une superficie approximative au sol de 8 582 mètres carrés et située dans l'axe est-ouest de l'île de Montréal, dans la Ville de Montréal-Est, laquelle grève une partie du lot 6 414 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant de 468 346 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer la promesse bilatérale, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, la promesse bilatérale est substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser la signature de l'acte de servitude par le greffier de la Ville, pour autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de servitude dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1228290011

CE23 0503

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter une servitude permanente d'infrastructures municipales sur une parcelle du lot 6 227 567 - situé du côté ouest du boulevard Pie-IX par acquisition, expropriation ou par tout autre moyen, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-89 Maisonneuve, joint au présent dossier décisionnel;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 3- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1237231037

CE23 0504

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte modifiant l'acte d'échange intervenu entre Hydro-Québec et la Ville publié le 16 avril 2013, publié sous le numéro 19 862 159 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal par lequel Hydro-Québec grève d'une servitude aux fins de conservation la partie du lot 1 155 611 ainsi que les lots 1 156 225, 1 155 689, 1 156 176, 1 156 181, 1 156 098, 1 270 167, 1 155 792, 1 156 212, 1 155 594, 1 155 593, 1 155 613, 1 270 169 et 5 035 429 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1207723004

CE23 0505

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'abroger la résolution CM23 0160;
- 2- d'acquérir par expropriation ou par tout autre moyen, une parcelle du lot 2 212 608 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX par acquisition, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-233 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'acquérir par expropriation ou par tout autre moyen, une parcelle du lot 2 213 747 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX par acquisition, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-234 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 4- de décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, d'une servitude permanente de nonaccès partielle sur une partie du lot 1 412 697 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-81 Montréal-Nord, en remplacement du plan P-48 Montréal-Nord, joints au présent dossier décisionnel;
- 5- de décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, d'une servitude permanente de nonaccès partielle sur une partie du lot 1 412 731 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-82 Montréal-Nord, en remplacement du plan P-52 Montréal-Nord, joints au présent dossier décisionnel;
- 6- de décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, d'une servitude permanente de nonaccès sur une partie du lot 1 412 784 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-83 Montréal-Nord, en remplacement le plan P-46 Montréal-Nord, joints au présent dossier décisionnel;
- 7- de décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, d'une servitude permanente de nonaccès sur une partie du lot 1 412 732 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-84 Montréal-Nord, en remplacement du plan P-53 Montréal-Nord, joints au présent dossier décisionnel;
- 8- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 9- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1237231005

CE23 0506

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 9 358 900 \$ en 2023, de 9 592 900 \$ en 2024 et de 9 832 700 \$ en 2025 à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, de la Place Royale, au 150, rue Saint-Paul Ouest ainsi qu'aux 165, 173 et 214, Place d'Youville pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire dans les chapitres pour la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour un montant de 234 000 \$ en 2024 et pour un montant additionnel de 239 800 \$ à compter de 2025;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1227233007

CE23 0507

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier aux organismes Amis de la montagne et Centre de la montagne pour la réalisation de leur projet, pour une somme maximale de 1 181 314 \$ répartie du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2026;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1239151002

CE23 0508

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la résiliation de la convention entre la Ville de Montréal et la Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CG21 0535) dans le cadre du projet Les Rendez-vous de l'Est;
- 2- d'accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal pour le projet d'Est en Est pour la période d'avril 2023 au 31 décembre 2025;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1239575002

CE23 0509

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 400 000 \$ à l'organisme Festival TransAmériques inc. ainsi qu'un soutien technique estimé à 50 000 \$ pour la tenue de la 17^e édition du Festival TransAmériques (FTA);
- 2- d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1238372001

CE23 0510

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ au Conseil des métiers d'art du Québec, dans le cadre du budget de fonctionnement, pour l'organisation d'une exposition et de conférences pour l'événement Maestria : Les rendez-vous d'architecture et du patrimoine, qui aura lieu le 13 avril 2023 dans les locaux de la Cité-des-Hospitalières;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1230252001

CE23 0511

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 70 000 \$ à Regroupement des Éco-quartiers afin d'organiser la 19^e édition de la Patrouille verte pour la période du 29 mai au 18 août 2023 dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'Eau, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Bureau de la transition écologique et de la résilience;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1239089002

CE23 0512

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 120 000 \$ à Vélo Québec Association afin de soutenir le Festival Go vélo Montréal pour l'année 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1239622003

CE23 0513

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 2 000 \$ à l'école Polytechnique de Montréal dans le cadre de la 21^e édition de la conférence du RF2B (Regroupement Francophone pour la Recherche et la Formation sur le Béton) qui se tiendra les 5 et 6 juillet 2023 à Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1237231018

CE23 0514

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder une contribution financière de 30 000 \$ à l'organisme Kina8at pour la réalisation du sommet Aigle-Quetzal-Condor les 17 et 18 juin 2023 au Jardin botanique;

- 2- d'accorder une contribution en biens et services (soutien technique) d'une valeur estimée à 6 000 \$ à l'organisme Kina8at pour la réalisation du sommet Aigle-Quetzal-Condor les 17 et 18 juin 2023 au Jardin botanique;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière et de la contribution en biens et services (soutien technique);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1239835001

CE23 0515

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 250 000 \$ à C2.MTL pour l'organisation de l'édition 2023 de son événement annuel;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1237019002

CE23 0516

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 995 000 \$ à l'organisme Nord Ouvert pour la deuxième phase des travaux du Chantier sur la gouvernance des données qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1239473001

CE23 0517

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 538 000\$ à l'organisme Fabrique des Mobilités Québec, pour un projet de valorisation des données en mobilité qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1239473002

CE23 0518

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximal et non récurrent de 25 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour soutenir le volet commercialisation de l'industrie de la créativité numérique lors du forum international du Global Cultural District Network qui se tiendra du 22 au 26 mai 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1239861001

CE23 0519

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025, d'un montant total de 750 000 \$, avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service de développement économique de 600 000 \$ réparti entre 2023 et 2025 selon les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.068 1237956001

CE23 0520

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement de la marque officielle « Biosphère de Montréal » auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada;
- 2- d'autoriser une dépense de 510 \$ pour le paiement des frais d'enregistrement de la marque;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1226157004

CE23 0521

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la conception et la construction du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Saint-Charles (Éva-Circé-Côté) dans l'arrondissement du Sud-Ouest et approuver les crédits nécessaires pour la réalisation de ce concours incluant la rémunération des finalistes, le dédommagement des membres du jury ainsi que pour toutes autres dépenses connexes, pour un montant maximal de 689 494 \$, taxes incluses;
- 2- d'offrir à l'arrondissement du Sud-Ouest, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge les étapes nécessaires à la conception et la construction du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Saint-Charles (Éva-Circé-Côté), notamment en octroyant les contrats de services professionnels aux finalistes et au lauréat du concours d'architecture pluridisciplinaire ainsi que le contrat pour l'exécution des travaux;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1237462001

CE23 0522

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le programme de soutien aux arrondissements pour la réfection et l'aménagement des jardins communautaires et collectifs publics;
- 2- d'approuver les projets retenus en 2023 dans le cadre de l'appel à projets du programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics;
- 3- d'autoriser le virement des crédits nécessaires à la réalisation, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1239260001

CE23 0523

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'offrir aux conseils d'arrondissements de prendre en charge la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements auprès de l'organisme ENTANDEM, mandataire de RÉ: SONNE et la SOCAN, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- de mandater le Service de la culture pour conclure une entente forfaitaire avec l'organisme ENTANDEM, au nom des 19 arrondissements, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- 3- de mandater le Service de la culture pour négocier tout renouvellement de l'entente avec l'organisme ENTANDEM.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1237666001

CE23 0524

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le Rapport annuel d'activités pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional;
- 2- de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

- 3- d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site Internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1229502003

CE23 0525

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 404,37 \$ relative au déplacement de Mme Daphney Colin, conseillère d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - District de la Pointe-aux-Prairies, présidente de la Commission sur la sécurité publique et membre de la Commission sur l'examen des contrats, afin de participer à une réunion du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec, qui se tiendra à Québec le 14 avril 2023;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1236847001

CE23 0526

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la nomination de Philippe Lupien à titre de membre suppléant au Conseil du patrimoine de Montréal, pour un premier mandat de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1237939003

CE23 0527

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de ratifier l'affectation au montant de 2 272 900 \$ au niveau des compétences municipales, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs;

de recommander au conseil d'agglomération :

de ratifier l'affectation au montant de 974 100 \$ au niveau des compétences d'agglomération, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1230029001

CE23 0528

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense d'un montant maximal de 316 181,25 \$ pour permettre à l'agence de publicité numérique Leger DGTL (anciennement Ressac media), mandatée par Espace pour la vie, d'acheter des espaces publicitaires numériques pour les besoins d'Espace pour la vie pour l'année 2023;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1238984001

CE23 0529

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 25 000 \$ provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, dans le cadre du Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région - Appui pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1235027001

CE23 0530

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser les virements budgétaires ci-dessous, pour un montant total de 240 001 \$ pour l'année 2023, en provenance des arrondissements vers le Service des ressources humaines, dans le cadre du projet de Circuit bleu, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel:

- Le montant de 15 888 \$ en provenance d'Ahuntsic-Cartierville
- Le montant de 5 062 \$ en provenance d'Anjou
- Le montant de 13 779 \$ en provenance de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
- Le montant de 2 531 \$ en provenance de L'Île Bizard-Ste-Geneviève
- Le montant de 5 202 \$ en provenance de Lachine
- Le montant de 9 701 \$ en provenance de LaSalle
- Le montant de 16 872 \$ en provenance de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- Le montant de 8 295 \$ en provenance de Montréal-Nord
- Le montant de 2 531 \$ en provenance d'Outremont
- Le montant de 7 592 \$ en provenance de Pierrefonds-Roxboro
- Le montant de 22 355 \$ en provenance de Plateau-Mont-Royal
- Le montant de 15 606 \$ en provenance de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
- Le montant de 28 401 \$ en provenance de Rosemont-La Petite-Patrie
- Le montant de 6 327 \$ en provenance de Saint-Léonard
- Le montant de 16 450 \$ en provenance de Saint-Laurent
- Le montant de 18 137 \$ en provenance du Sud-Ouest
- Le montant de 9 701 \$ en provenance de Verdun
- Le montant de 23 761 \$ en provenance de Ville-Marie
- Le montant de 11 810 \$ en provenance de Villeray-St-Michel-Parc-Extension

Adopté à l'unanimité.

30.011 1235138001

CE23 0531

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter un recours à l'encontre des services Exp inc. en raison d'erreurs, fautes et omissions commises dans le cadre de son contrat pour la conception des travaux du pont d'étagement du Viaduc Rockland.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1239880001

CE23 0532

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à majorer le contrat d'un budget additionnel de contingences de 1 500 000 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat convenu entre la Société du parc Jean-Drapeau et Groupe Geysler inc. suivant l'appel d'offres 20171253PUBCO, et augmenter la valeur totale du contrat de 64 214 297,66 \$, taxes incluses, à 65 714 297,66 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1237862003

CE23 0533

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 123 du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2023 (22-054), l'ordonnance numéro 6 ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal, d'une valeur de 880 \$, pour l'utilisation, à titre gratuit, de la salle polyvalente au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), le 26 mai 2023, dans le cadre de la 24^e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal des 50 ans et plus.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1239491001

CE23 0534

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1235978001

CE23 0535

Il est

RÉSOLU :

d'édicter en vertu de l'article 92 du Règlement des tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2023) (RCG 22-037), l'ordonnance numéro 2 afin de :

- permettre l'accès gratuit à la Biosphère à tous les visiteurs et visiteuses pendant le Festival Eurêka! les 26, 27 et 28 mai 2023;
- prêter à titre gratuit certains locaux de la Biosphère à l'organisme sans but lucratif l'Île du Savoir pour l'organisation du Festival Eurêka! les 26, 27 et 28 mai 2023.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1239824002

CE23 0536

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 123 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054), l'ordonnance numéro 7, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, donnant l'accès gratuit, du 1^{er} mai au 31 août 2023 au Jardin botanique, du 1^{er} mai au 23 décembre 2023 au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, et du 5 septembre au 23 décembre 2023 à l'Insectarium;
- 2- d'édicter, en vertu de l'article 92 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2023) (RCG 22-037), l'ordonnance numéro 3, une ordonnance adoptée dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, donnant l'accès gratuit à la Biosphère, du 1^{er} mai au 23 décembre 2023;
- 3- d'accorder à 9000 familles montréalaises à faible revenu un accès gratuit pour une visite à l'une ou l'autre des institutions d'Espace pour la vie.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1231643002

CE23 0537

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 31^e Avenue, entre la rue De La Gauchetière et la rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

de recommander au conseil municipal :

- 2- de créer une servitude d'utilités publiques aux fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 6 387 680 à 6 387 704 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDEFGHIJKA sur le plan T-96 Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1213496001

CE23 0538

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « rue Gustave-Pollien » la voie publique située entre la rue Harry-Halton et la rue des Pyrénées, au nord de la rue des Montérégiennes, et constituée du lot numéro 6 382 466 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi que « rue Ernest-Anctil » la voie publique située entre la rue des Pyrénées et le boulevard Marcel-Laurin, dans l'axe du chemin Laval, et constituée du lot numéro 6 337 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1234521005

CE23 0539

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de M. Oumar Diallo à titre de directeur du Bureau des relations internationales dans l'échelle salariale 2023 - FM09 (115 089 \$ min. - 143 862 \$ max. normal – 172 635 \$ max. mérite), à compter du 5 avril 2023 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur général adjoint - Économie et rayonnement de la métropole, à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1238451003

CE23 0540

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de régulariser les conditions de travail des cadres administratifs et des membres de l'état-major pompier en lien avec la perte financière subie dans le cadre de la contrainte COVID.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1235010001

CE23 0541

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1239415002

CE23 0542

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière (SSI), relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus du 1^{er} au 28 février 2023, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1239600004

CE23 0543

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport des activités 2022 en matière de gestion animalière du Service de la concertation des arrondissements pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1238726001

Levée de la séance à 10 h 23

70.001

Les résolutions CE23 0449 à CE23 0543 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Domenico Zambito
Greffier adjoint